L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 26 SEPTEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES

PERDU—le 9 juin 1893 ou vers cette date, à l'incendie de ma maison 261 rue Bienville, en cette ville, mon livret ou certificat d'une action du capital, série D, No 544 de la Société Eureka Homestead. Le public est prévenu de ne pas la négocier, attendu qu'un duplicata en a été demandé. Adam Schaad, N. O. 19 Sept. 93.
21 sept—21 26 30

MME JACOB, 188 Canal, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 23 oct.—dim.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—

A VENDRE.

A vendre

Une grocerie bien établie, pour cause de changement d'affaires. S'adresser, 191 rue Bienville, coin Franklin. 20 sept—7f

DEMANDES.

ON demande—Une nourrice qui pourra coudre pour un enfant de 4 ans. Blanche ou de couleur. 421 rue Prytanée. 26sept—2f

POUR faire le ménage, soigner les enfants. La personne devra coucher à la maison et parler l'anglais. S'adresser 187 rue Chestnut. 26sept—

A VENDRE, une épicerie avec buvette. S'adresser coin Ste-Anne et Rocheblave. 22 sept—3f

A VENDRE—3 beaux chevaux acclimatés garantis sains. 175 Royale. 21 sept—7f

ON demande une bonne cuisinière au No 356 rue Marais. S'adresser immédiatement. 22 sept

ON demande Une femme blanche ou de couleur parfaitement recommandée qui, pour ses services, voudrait, en outre du logement, de la table et d'un certain salaire, s'assurer un home permanent dans une bonne famille. Ecrire avec les détails et les références nécessaires, aux initiales G. R., Post Office Box No 511. 22 sep—

ON demande immédiatement une cuisinière. S'adresser au bureau de "l'Abeille". 20 sept—

A LOUER

A LOUER la moitié du cottage 338 Bourbon. Plusieurs chambres, grande cour, écurie d'un côté. S'adresser sur les lieux. 24 sept—2f

A LOUER—La partie supérieure de la bâtisse 134 rue du Canal, ayant environ 20 chambres. S'adresser à Robinson & Underwood, 3 1/2 rue Carondelet ou à B. J. Weber, 123 rue Royale. 17sept—dim mar jeu same—

A LOUER — Trois spacieux magasins neufs, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Douane. Possession donnée immédiatement ou le 1er octobre; loyer modéré; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Bayne, Denègre & Denègre, Bâtisse Denègre, 33 rue Carondelet. 13 sept—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas B. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 2,473.—Division D. — Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Thomas B. Lee, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 sept—23 27—1er oct

Succession d'Elizabeth Brauer, veuve de Michael Baumgartner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,404.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Vatter exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
16 sept—16 20 24

Affaire de William Henry Rogers, un absent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40 083—Division A — Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curateur dans l'affaire de William Henry Rogers, un absent; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 sept—15 19 24

Succession de Mme G. S. Rousel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40,091—Division — Attendu que Mlle Marie Rousel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme G. S. Rousel, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17sept—17 21 26

Succession de Theresa Bork, femme de Fritz Bork, décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,491—Division C —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Fritz Bork, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
14 sept—14 19 23

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Division E—No 40,150—John W. Lehman vs ses Créanciers—Que la cession des biens du pétitionnaire John W. Lehman, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Deibel, Esq., notaire public, à son bureau, No 85 rue St-Charles, en cette ville, commençant le MARDI, 24me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. K. Horn, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1893.
[Signé] FRED. D. KING, Juge de la Division B. siégeant à la place de l'Honorable G. H. Théard, Juge, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
23sept—3f au 24 oct

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 40,116 — Division B — Ordre de Cour—Wm. T. Leibrook vs ses créanciers—Que la cession des biens du pétitionnaire Wm. T. Leibrook, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Felix J. Dreyfous, Esq., notaire public, à son bureau, No 25 rue du Camp, en cette ville, commençant le LUNDI, 23me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues; et que B. W. Kernan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1893.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20sept—3f au 23oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35419. — Maurice G. Hughes vs Myra C. Hughes, femme de James N. Murdock et als.—Attendu que Mme Anna Bond Ferguson, femme de Thomas Ferguson, un résident du comté de Harrison, Etat du Mississipi, la tutrice dûment nommée et qualifiée de ses enfants mineurs John Mark et Emeline Eunice Thomas, par l'intermédiaire de Calhoun Fluker Esq., de cette ville, son agent spécial reconnu, et avocat de facto, a demandé à cette Cour, l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, tout et toutes sommes d'argent ou autre propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
Nouvelle Orléans, 12 juillet 1893.
14 juil—5 f en 30 i

F Cazentre vs. Severin Maurice.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans — No 18 383. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux coin du Passage de la Bourse et de la rue Conti, dans le Deuxième District de cette ville JEUDI le 28ème jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite à savoir:
Un dray et un jeu de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable Deuxième cour de Cité de la Nlle-Orléans. 16 sept—16 22 28

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 25 SEPTEMBRE—CLASSE No 327
Tirage de 4 heures P. M.

1er...	2me...	3me...	4me...	5me...	6me...	7me...	8me...	9me...	10me...	11me...	12me...	13me...	14me...
73	69	4	54	70	16	3	59	51	11	38	17	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et pour seulement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 25 septembre 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU
EDGAR PILIÉ.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes ses succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ENORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action..............$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.
PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, au Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures

J A Early
W L Cabell
[illegible]

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La. Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—AU—
THEATRE ST-CHARLES,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 OCT. 1893.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de..	20,000,.....	20,000
1 Lot de..	10,000,.....	10,000
1 Lot de..	5,000,.....	5,000
2 Lots de..	2,500,.....	5,000
5 Lots de..	1,000,.....	5,000
25 Lots de..	300,.....	7,500
100 Lots de..	200,.....	20,000
200 Lots de..	100.....	20,000
300 Lots de..	60,.....	18,000
500 Lots de..	40,.....	20,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$100, soit.....	$10,000
100 Lots de...	$60, ...	6,000
100 Lots de...	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit.....	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980

3,434 Lots se montant à.... $265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent avoir chance [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations d'une pharmacie de première classe; aussi meubles etc.

John W. Lehman vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,150—En vertu d'un ordre de vente daté 25 septembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 28 septembre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Au local No 613 rue Magazine.
Tout le contenu, installations, stock dans le commerce, appareil pour le soda, meubles, etc., caisse enregistreuse de la pharmacie, contenus dans le dit local d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 sept—24 27 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de quatre mulets de valeur.

W. T. Leibrook vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,116.—En vertu d'un ordre de vente en date du 22 septembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le MERCREDI, 4 octobre 1893, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
En face de mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—
4 mulets.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 sept—23 29—4 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée dans le Premier District, faisant face au "Lee Circle"

La Germania Savings Bank vs Marie B. Manning, femme de Edward T. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,332.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 4 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une certaine portion de terre irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent situées dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre le Tivoli Circle, les rues St-Charles, Delord, Calliope et Carondelet, mesurant quatre-vingt-deux pieds dix pouces et quatre lignes de face au Tivoli Circle; cent pieds trois pouces quatre lignes sur la limite inférieure; cent dix pieds sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue St Charles, et cent vingt pieds onze pouces sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Delord.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er sept—1 8 15 22 29—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bateau à vapeur Stella Wilds
Par le Shérif Civil.

M. D. Lagan et al., vs Comeaux Aiken Packet Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 40,081.—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 septembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Le bateau à vapeur Stella Wilds—
Maintenant faisant le service de la côte supérieure, son attirail, appareil, aménagement, les machines, etc., etc.
Longueur 157 pieds.
Profondeur de sa cale 4 pieds 5 pouces,
Bau, 30 pieds.
2 bouilloires, 6 tuyaux.
2 machines, 14 pouces de diamètre, 5 pieds de piston,
Tirant 30 pouces.
Construit depuis sept ans.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
16 sept—16 22 29—oct 6 13 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du troisième district.

Mutual Building and Homestead Association vs J. F. Wingrave.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,835.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 27 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain et une certaine portion de terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y sont y appartenant ou en faisant en quelque sorte partie, situés dans le Troisième district de cette ville dans le carré d'ilet désigné par le No municipal No 614, borné par les rues Espagne, Ville et Robertson et l'avenue Washington. Le dit terrain est désigné par le No neuf sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire le 28 février 1879, et mesurant trente trois pieds trois pouces de façade sur ladite rue Espagne, sur cent quatre pieds de profondeur. Et ladite portion de terre forme partie du terrain No Dix, et mesure, plus ou moins, vingt six pieds de façade sur ladite rue Espagne, sur cent quatre pieds de profondeur, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 14 avril 1879. Ladite portion de terrain est bornée du côté de la rue Robertson, par le reste dudit terrain No Dix, et de l'autre vers la rue Villeré par le terrain No Neuf ci dessus décrit.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Condition—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 aout—25—sept 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE

Grand ilet carré rue du Canal.

George Schneider vs. Crescent City Athletic Club—No 39,671.

Robert Fitzsimmons vs. Crescent City Athletic Club—No 39,733.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectivement ci-dessus intitulées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain ilet carré de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District et désigné par le No 57 (maintenant 535), borné par les rues Canal, Douane et St-James (maintenant Pierce) et l'avenue Carrollton, sur un plan dressé par Olivier & Martin, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, comme plan No 22 du Registre des Plans, lequel carré d'ilet se compose de vingt-neuf terrains Nos 1 à 29 inclusivement, et mesure trois cent trente-huit pieds cinq pouces et une ligne de façade rue du Canal, trois cent dix pieds quatre pouces et sept lignes de façade rue de la Douane; trois cent treize pieds quatre pouces de façade rue St-James ou Pierce et trois cent quatorze pieds six pouces et six lignes de façade sur l'avenue Carrollton.
Acquis par le défendeur par achat de W. G. Tebault, d'après un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, n. p., le 24 février 1893, C. O. B 148, fol 116.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15sept—15 22 29 oc 6 13 18

VENTES PAR LE CONSTABLE.

F. Hollander & Co. vs. Mme Vve J. F. Villegas.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. — Nos 13,453, 13,454 et 13,455. — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. W. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant pour l'Hon. Léon L Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité, absent sur congé, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1,036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le JEUDI 17 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains terrains situés dans le carré 584 du Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'ilet borné par les rues Banks, Commune, Dorgenois et Broad, désignés par les numéros huit et dix mesurant, chacun, vingt cinq pieds de façade rue Banks sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les deux terrains sont bornés d'un côté par une allée, vingt-cinq pieds de largeur, maintenant appelée allée Manessa, s'étendant à travers ledit carré de la rue Commune à la rue Banks; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.
Acquis par ladite défenderesse par jugement de la Cour Civile de District, le 30 juin 1890, dans les procédures No 29,579 enregistré au bureau des transferts, livre 148, folio 227.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL, Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Lne.
16sept—16 22 29—oct—4 10 17

Mme Betty A. Macon, autorisée, vs Mme Veuve Olivia Gauthier.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 24,875—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 26 septembre 1893, à 11 heures A. M., à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet de la propriété ci-après décrite, à savoir
Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
14 sept—14 21 2[illegible]

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 5 nov—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

30 magnifiques vaches laitières de races Jersey, Durham, Olstein et Créole.
40 avec de jeunes veaux et les autres très avancées.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—JEUDI, 28 septembre 1893, il sera vendu à 11 heures du matin, sur le Chemin de la Métairie en face du parc.
50 vaches laitières, une quarantaine avec de jeunes veaux et les autres sur le point de vêler.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place, à la satisfaction du vendeur.
24 sept—

PAR HENRY STERN & CO.

Grande Vente de Commerce à Crédit pour clôture, de
1,500 caisses Bottes et Souliers.
Par HENRY STERN & CO., Encanteurs.
Il sera vendu, en vue du transfert de la salle de vente au No 86 rue du Canal, près Camp.
Mardi, 26 Septembre 1893,
Commençant à 11 heures 30 du matin précises,
1,500 caisses Bottes et Souliers,
Formant un assortiment complet de tous les genres convenables pour la ville et la campagne
—AINSI QUE—
Le contenu d'un magasin de chaussures de détail de la ville.
Conditions:—A crédit.
24 sept—24—21—dim mar

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ferme cottage sur la rue Aline 6me district.

SUCCESSION DE JOHN A. BLOHM.

PAR WM. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — MERCREDI, le 18 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, [illegible] Commerciale, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de John A. Blohm, décédé, dossier No 39,530, il sera vendu à l'encan—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Aline, Constance, Delachaise et Laurel, désigné par le No 6, mesurant 28 pieds 9 pouces de face à la rue Aline sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une ferme-cottage.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire aux frais de l'acquéreur.
17 sept—17 24—8 15 18 oct

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de résidences doubles et simples, situées dans les Deuxième et Troisième Districts.

Succession de Jean Pierre Borie.

No 39,940 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129 rue Commune—MERCREDI 18 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre original et supplémentaire de l'Hon. N. H. Rightor Division D, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant les dates 8 et 12 septembre 93, je procéderai à la vente à l'encan public, pour le compte de la succession ci-dessus nommée, la propriété décrite ci après, à savoir:

Encoignure des rues Dumaine et Marais.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Marais et Villeré, mesurant en mesure américaine, trente-neuf pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur et façade sur la rue Marais, de soixante-onze pieds, mesure française. Les améliorations consistent en un cottage désirable double à un étage en bois couvert d'ardoises, contenant huit chambres dans la bâtisse principale, et cinq chambres dans une bâtisse détachée en briques à deux étages, à l'arrière, couverte en ardoises, citernes, hydrant, etc., et rapportant un loyer de $33 par mois.

Coin des rues Hôpital et Galvez.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Hôpital, Ursulines et Miro, mesurant à peu près trente cinq pieds six pouces de face à la rue Hôpital sur une profondeur et façade de soixante-trois pieds sept pouces à la rue Galvez, duquel il forme le coin, à peu près cinquante sept pieds six pouces à l'arrière, et à peu près trente-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, à la rue Galvez. Les améliorations consistent en un cottage simple en bois contenant trois chambres, une cuisine détachée et abatvent, rapportant un loyer de dix dollars par mois.

Coin des rues Roman et Nouveau St-Bernard.

3° Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous ce qui y appartient, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Orléans, Prosper, Nouveau St Bernard et Soldelle, désignés par les numéros dix, onze, douze et treize. Les lots 10, 11 et 12 mesurent chacun vingt neuf pieds six pouces de face rue Soldelle, sur cent cinq pieds de profondeur. Le lot No 10 forme le coin des rues Soldelle et Nouveau St-Bernard. Le lot No 13 mesure vingt-huit pieds deux pouces de face à la rue Soldelle, trente six pieds six pouces et six lignes à l'arrière, cent cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 12, et cent cinq pieds cinq pouces de profondeur sur l'autre ligne.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois désirable connu comme les numéros municipaux 26 et 26 1/2 rue Nouveau St Bernard, et contenant quelque huit chambres, citernes, puits en briques, arbres fruitiers, etc. et rapportera facilement un loyer de vingt deux dollars par mois.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final, 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets. Les améliorations seront tenues assurées et les polices transférées au détenteur ou détenteurs des billets.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Octave Morel, Esq., notaire public.

Les acquéreurs devront assumer les taxes d'Etat dues et exigibles pour l'année 1893, et faire le dépôt usuel de 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication pour lier la vente.
17 sept—17 20 24 27—oct 1 4 8 11 15 18

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci après, dans les termes et chiffres suivants, savoir: La Lambour & Noel Lumber and Manufacturing Company, Limited, et als vs. Home Brewing Company, No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné, adjugé et décrété qu'Auguste Habernicht et Henry Rentz soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, élus comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893; et qu'ils soient de plus nommés comme commissaires liquidateurs et receveurs de la dite Compagnie.

Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zengel, un notaire en cette ville, et que H. Meunier et P. J. Kelly soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée; et qu'après que les dits commissaires liquidateurs et receveurs auront fourni caution et pris le serment prescrit par la loi, des lettres comme tels leurs soient décernés.

Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre vingt-treize.
ONOFRÉ TRIAY, Député-Greffier.
9 juil—9 21—août 7

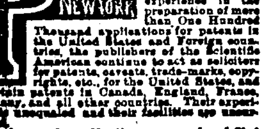

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.
Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.
Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.
This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.
If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.
[illegible]

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS TO CINCINNATI — SHORTEST QUICKEST AND BEST WITH THROUGH SLEEPING CARS — 11 HOURS TO BIRMINGHAM

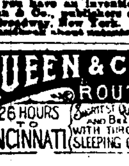
STRAUB'S
Queen of the South
CORN MILLS.
12000 IN USE.
Write for Circulars.
New Orleans Machinery Co. (Limited.)
NEW ORLEANS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Vente continuée.

Le contenu de la bien connue HOTELLERIE, CONNUE SOUS LE NOM DE

Hôtel des Etrangers,

No 131 RUE CHARTRES,
MARDI,
— COMPRENANT —
MEUBLES DE SALON ET DE SALLE A manger, ameublements de chambre à coucher, tapis, nattes, stores, vaisselle, verres et plaqué, ornements; un grand Cooking Range et ustensiles, etc.
—AUSSI—
LE CONTENU DE TRENTE-SIX CHAMBRES A COUCHER,
—AVEC—
LITS, BUREAUX, LAVABOS, ARMOIRES sommiers, matelas, oreillers, traversins, couvre pieds, vaisselle, miroirs, etc.
MARDI, 26 septembre 1893, à 11 h. A. M., au No 131 rue Chartres, près St-Louis.
STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
23sept—4f

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epiceries, Vins et Liqueurs, Comptoirs, Installations, Glacière, Meubles de ménage, etc.

Succession d'Adolphe Ehret.

No 40,025—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau 185, rue de la Commune—VENDREDI, 29 septembre 1893, à 11 heures A. M., au magasin coin Derbigny et Bienville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 22 septembre 1893, dans l'affaire de la succession d'Adolphe Ehret, il sera vendu à l'encan:
Un assortiment général d'épiceries, de vins et de liqueurs, etc.
Conditions—comptant.
24 sept. au 29.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Presse à imprimerie, Bouilloires, machines,

Caractères d'imprimerie, Meubles de bureau, Livres, Type writers, etc., etc.

In re Frank H. Pope vs Louisiana Printing & Publishing Co., Limited.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 39 100.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune — MARDI, 24 octobre 1893, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au Nos 41 et 43 rue Natchez en vertu d'un jugement rendu et signé le 19 septembre 1893, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire:
1 Presse Webb de Goss complète avec 1 machine à stéréotyper wetting machine, Rouleaux, etc.
1 Presse Hoe cylindres double.
1 machine droite Nagle, puissance de 12 chevaux.
1 Bouilloire horizontale nagle, puissance de 15 chevaux tuyaux, etc.
4 1/2 barils d'encre d'imprimerie, un arbre de couche et des courroies.
5 1/2 Rouleaux de papier à imprimerie, caractères installations, casses, galées, coffre en fer, meubles de bureau et de salle de rédaction, type writers, installation de gaz, livres pour référence, etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
23 sept—23 30—oct 4 11 18 au 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE,

No 284 rue Hôpital, entre Derbigny et Claiborne.

Succession de Zoé Duseau de la Croix, veuve en première noce de Charles Fortier, et en seconde noce de Wm Chapman.

No 18,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B siégeant à la place de l'Hon Geo. H. Théard juge de la Division E, actuellement en congé, rendu le 13 septembre 1893 et signé le 21 septembre 1893, dans la susdite affaire la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Hôpital Claiborne, Derbigny et Ursulines, désigné comme terrain No 9, et mesurant 31 pieds de façade rue Hôpital, sur une profondeur de 81 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage portant le numéro municipal 284 rue Hôpital, ayant 4 chambres, galerie de côté, bâtisse à deux étages à l'arrière ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions—1/3 ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à crédit de un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à ce qu'ils soient payés, garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et renfermant toutes les clauses de sécurité usuelles, assurance de la propriété paiement des honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, etc.

L'acquéreur fera un dépôt entre les mains des encanteurs, de 10 0/0 de son enchère pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 sept—22 27—oct 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double dans le Troisième District,

Nos 344 et 344 1/2 rue Villeré, côté nord, entre Kerlerec et Colombus.

Succession de Myrtil Jos. Piron et Philomène Pavageau.

No 39 652—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune. — MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 août 1893, la propriété ci après décrite, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais Kerlerec et Colombus, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 100 pieds 8 pouces d'un côté et 10[illegible] pieds 5 pouces de l'autre côté, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que la défunte, Philomène Pavageau, a acquise avant son mariage avec ledit M. J. Piron, par achat de la Société Catholique pour l'Instruction des Orphelins Indigents, par acte passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, le 28 février 1866. Les améliorations consistent en une jolie résidence à deux corps de logis, connue par les numéros municipaux 344 et 344 1/2 rue Villeré, côté nord, et ayant dix chambres, cuves, lieux d'aisance, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y en a, à un an ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur en billets d'acquéreur, divisés en coupons et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garanti par actes hypothécaires, de non aliénation, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assurera les bâtisses sur la dite propriété pour le montant des dits billets et fera le transfert de la police d'assurance au porteur des dits billets, et de plus devra assumer et payer en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues sur la dite propriété pour l'année 1893.

L'acquéreur est requis de faire un dépôt avec l'encanteur de 10 pour cent du montant de son enchère pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 11 18 25

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-cottage dans le Sixième District.

RUE JENA,
Entre Constance et Laurel.
A L'ENCAN.

Succession de Marie Jeanne Pizeros ou Jeanne Pizzero.

No 39,823.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur. Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B., en date du et signé le 4 septembre 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet désigné par le numéro 175, borné par les rues Jena, Cadix, Laurel et Constance. Le dit terrain porte le No 24 et mesure 30 pieds de façade rue Jena, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage ayant quatre chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent, lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9sept—9 13 20 27—oct 4 11

LADIES
Needing a tonic, or children who want building up, should take
BROWN'S IRON BITTERS.
It is pleasant to take, cures Malaria, Indigestion, Biliousness and Liver Complaints.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Robert Rankin.

No 39,772.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre signé le 18 septembre 1893 de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour ci-dessus Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division E, actuellement en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Franklin Lafayette et Poydras, et mesurant 21 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Poydras sur 21 pieds 3 pouces 6 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 14 et 114 pieds 7 pouces sur le côté du lot No 16, étant le No 15 d'un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, Nov. 24, 1869. Les bâtisses et améliorations sur ce lot ne sont pas comprises dans la vente.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Samuel Flower, Esq. notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 sept—23 30—oct 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Robain Fortier et als. vs. les Mineurs Fortier.

No 39,338—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 août 1893, par l'Hon. Fred D. King, juge de ladite Cour, Division B et d'un ordre signé le 4 septembre 1893 homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 30 août 1893, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite—

1° Un certain terrain situé dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Prytanée, Camp, Toulie et Melpomène, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 70 de la rue Prytanée et mesurant 21 pieds de façade rue Prytanée, sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain terrain situé dans le Sixième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Camp, Valence, Chestnut et Bordeaux, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 498 et 500 rue Chestnut, et mesurant 40 pieds de façade rue Chestnut sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit payable en billets garantis spécialement par hypothèques et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets; les améliorations devront être assurées et les polices d'assurances transférées à ou aux détenteurs des billets; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1893, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 sept—9 16 23 30—oct 7 11

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 39,455—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — Division B.

W. M. Lonsdale contre ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, MARDI 26 septembre 1893, à midi, sur les lieux, Nos 23, 25 et 27 rue Conti, entre Decatur et Chartres, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 5 septembre 1893 et à moi adressé:

1 chaudière à vapeur, 10 réservoirs (tanks), 3 pompes, 200 pieds de tuyaux en caoutchouc 1 lot d'outils, 3000 pieds de tuyaux (piping) de 1/4 à 5 pouces, 1 lot de soupapes, 1 chaudière en cuivre (caffer pan), 1 chaudière (pan), 3 paires de bouts et de tackles, une fontaine (cooler) en cuivre, une machine à vapeur, 1 baril de scrubber, 1 coffre fort à l'épreuve du feu, 1 lot d'accessoires de bureau un lot d'articles divers.

AUSSI:

Le terme non expiré du bail ou le droit d'occupation du local précité jusqu'en octobre 1894.
Conditions. Rigoureusement comptant.
14 sept—14, 20, 24, 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle Résidence en Bois à Deux Etages,

Et un Cottage Double en Bois,

283, 283 1/2 et 285 rue Dumaine.

Entre Claiborne et Derbigny.

Succession de Jacob Imhof.

No 39,476—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 4 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre signé le 1er août 1893 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent en congé, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° La belle résidence en bois à deux étages, Nos 285 rue Dumaine, dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Claiborne et Derbigny, ayant une large galerie en fer, environ 9 chambres aux premier et second étages et une grande entrée sur la rue, cour pavée, etc. Le lot de terre est désigné par le No 3 et mesure 31 pieds 4 pouces de façade rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le cottage rémunératif double en bois 283 et 283 1/2 rue Dumaine, adjacent à la propriété décrite ci dessus, ayant 5 chambres alcôve et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 2 et mesure 31 pieds 4 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ces propriétés sont dans un bon voisinage, à proximité des chars urbains, des marchés des écoles et sont bien louées.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 an ou 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à ce que payés, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la collection des billets; les améliorations devront être tenues assurées et les polices transférées au détenteur ou détenteurs des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1893 en dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant F. Adolph, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
2 sept—2 9 16, 23 30—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire du mineur Effie Davidson Devan.

No 39,757—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 27 septembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division D, signé le 23 août 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains dans le Septième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Millaudon, Clinton, Commerciale et Macarty, désignés par les Nos 21 et 22, et mesurant, chacun, 30 pieds de façade rue Millaudon, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; et l'acquéreur paiera les taxes de 1893; 20 pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26août—26 sept 2 9 16 23 27

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple de Résidence,

Avenue Peters, entre les rues Octavie et Green.

Dans l'Affaire du Mineur Samuel Bell.

No 15,157—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la cour susdite, Division C, maintenant absent en congé, en date du 4 septembre 1893, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Peters, les rues Octavie Green et St George, mesurant 30x 110. Les améliorations consistent en un joli cottage simple, avec trois chambres, hangar, etc., dans un district s'améliorant continuellement.

Conditions.—Comptant et l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1893, et faire le dépôt usuel de 20 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant R. P. Upton, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 11

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans),

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ASSURANCES.

Dixième Etat Annuel
—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie.....	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12,448 58	
Sur risques de mer...	7,088 33	
		$588,673 87
A ajouter: Primes non acquises de 1891.....		138,565 59
Total des primes.....		$727,239 46
A déduire: Primes non acquises de 1892.....		154,936 89
		$572,302 57
A déduire: Primes remboursées et cancellations..	$82,160 81	
Réassurances.....	48,572 87	
		$130,733 68
Pimes nettes.....		441,568 89
A ajouter: Intérêt et profits et pertes.....		2[illegible]398 82
Revenu total.....		$462,967 71
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendies.....	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3,184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions.....	75,828 65	
Taxes et licences.....	12,465 83	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaires etc.....	51,963 81	
Total des débours.....		$437 622 50
Balance.....		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées.....		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus.....		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892.....		$18,565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en main.....	$66,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans.....	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman.....	88,400 00
$25,000 bons des Etats-Unis, 4 pour cent.....	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent.....	28,900 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales).....	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange.....	125 00
Une action French Opera House Co.....	100 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.....	50 00
Primes en cours de perception.....	97,180 42
Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences.....	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions.....	$300,000 00
Fonds de réserve.....	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées.....	43,910 48
Dividendes non payés.....	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
Nlle-Orléans, Lne, 21 janvier 1893
(Signé): FRANK RODER, THOS. J. WOODWARD, JOS. SCHWARTZ, J. H. MENGE.
Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel
—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies...	$249,094 85	
Primes maritimes.....	980 94	
Primes des rivières.....	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non expirées de 1891.....	44,850 20	
Total.....		$296,105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes.....	$26,084 18	
Moins salaires et dépenses générales.....	12,887 95	13,196 23
Fonds de surplus, 1891.....		21 490 82
Total.....		$330,792 59
Pertes payées—Sur risques de feu....	$152,018 87	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurances.....	43,744 81	
Primes remises et commissions.....	59,380 68	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions.....	8,718 29	264,967 92
Profits bruts.....		$65,824 67
Réservé pour—Prime non expirées de 1892.....	$47,378 85	
Pertes d'incendies non payées.....	11,964 13	
Fonds de surplus.....	6,481 69	
	$65,824 67	$65,824 6[illegible]

ACTIF.

Billets pour primes.....	$27 65
Primes en voie de collection.....	49,004 92
Prêts sur nantissement.....	4,475 00
Prêts sur hypothèques.....	2,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes.....	85,942 50
Stocks de banques, d'assurances et autres.....	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co.....	5,250 00
Propriétés foncières.....	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires..	4,913 14
Argent comptant et en banque.....	15,479 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions.....	$200,000 00
Fonds de surplus.....	6,481 69
Réserve pour primes non expirées.....	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie.....	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.
FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.
J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS,
J. HASSINGER, A. G. RICKS,
LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDELICH,
FRANK VATTER, JOHN G. MOLL,
J. E. MERILH, D. BERNHARDT,
J. J. LANGLES, M. VONDERFRANK,
P. W. DIELMANN, EMIL WEBER,
A. THIESEN

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73 CHARTRES 73

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU, QUE LE 14ème JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIEME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui peuvent devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Bergne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ait jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

(SCEAU) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 18me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit cent quatre-vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.
FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.
Pour le Gouverneur: GEO. SPENCER, Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires ces suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capable de renfermer de l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, aussi que possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes aura été traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention, etc
20 avril—2f

BANQUES.

Etat de situation trimestriel
—DE LA—

New Orleans Canal and Banking Company.

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 30me jour de juin 1893.

ACTIF.

Propriétés foncières.....		$93,550 00
Bons de ville et autres.....		88,085 00
Actions.....		25,196 50
Prêts et escomptes, après 90 jours d'échéance.....	$1,409,952 21	
Prêts et escomptes, dans 90 jours d'échéance.....	584,969 75	
		1,994,921 96
Papiers suspendus évalués à..		13,946 24
Prêts sur demande.....	$54,164 43	
Change à vue.....	401,365 03	
Numéraire, billets des E. U. et chèques pour échanges du Clearing House...	764,590 99	
		2,020,120 45
Total.....		$4,236,420 15

PASSIF.

Capital payé.....	$1,000,000 00
Surplus.....	400,000 00
Profits non divisés.....	110,005 87
Dividendes non payés.....	56,366 00
Dépôts à retirer contre chèques.....	2,661,488 28
Circulation.....	8,560 00
Total.....	$4,236,420 15

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci dessus est correct au mieux de ma connaissance.
EDWARD TOBY, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Fait et signé sous serment devant moi le vingt-sixième jour de juin 1893.
A. G. LA PICE, Notaire Public.

Nouvelle Orléans, 26 juin 1893.
A une réunion régulière du Bureau des Directeurs tenue ce jour, un dividende de QUATRE DOLLARS par action a été déclaré payable sur demande.
28 juin—1f EDW. TOBY, Caissier.

ETAT DE SITUATION
—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, vendredi soir, 30 juin 1893.

Comptant.....	$506,703 28	
Change.....	62,333 15	
		$569,036 43
Prêts sur demande	$617,806 19	
Escomptes.....	888,350 02	
		$1,506,156 21
Actions.....		56,172 50
Propriétés foncières.....		40,043 00
Taxes.....		27,000 00
Total.....		$2,198,408 14
Fonds-capital.....		$300,000 00
Profits non divisés.....		290,429 88
Dépôts individuels.....		1,605,198 26
Dividendes non payés.....		2,780 00
Total.....		$2,198,408 14

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.
A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1893.
ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1 juil—2f

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN
—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an.....	$12 00
Six mois.....	6 00
Trois mois.....	3 00
Un mois.....	1 00

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie à Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée à Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
21 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, François.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Mire.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 26, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pelegue.
615 Casernes des Etats-Unis.
[illegible]